

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALMERSPACH

Séance ordinaire du Vendredi 6 février 2026 à 20h00

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 8

M. Eddie STUTZ, Maire - Mme Neidjate BOURASS, Adjointe - M. Raymond GUILLAUME, Adjoint - Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe - Mme Martine BURGER – Mme Sylvie MULLERSECK - Mme Aurélie MERVANT - M. Vincent SCHOTT.

Absents excusés représentés :

M. Philippe DIFFOR, Adjoint, a donné procuration à M. Raymond GUILLAUME, Adjoint
Mme Samuel MURA a donné procuration à M. Eddie STUTZ, Maire
Mme Patricia SCHWEBEL a donné procuration à M. Vincent SCHOTT

Absent excusé :

M. José GARCIA

Absent :

M. Laurent NUSSBAUM

M. Frédéric DUVAL



Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2025
3. Aménagement de la forêt communale
4. Evolution du contrat Berger Levrault - Nouveau logiciel We Magnus
5. Renouvellement du contrat des photocopieurs – Grenke
6. Intervention d'une archiviste
7. Subventions 2026
8. Point sur les travaux
9. Point sur l'école
10. Point sur l'urbanisme
11. Divers et communication



Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre cette séance à 20h00.

N° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme Katia ILTIS, Secrétaire de Mairie.

N° 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2025

Le compte-rendu, n'appelant pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Aménagement de la forêt communale

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint aux travaux et à la forêt explique que la Commune dispose d'un patrimoine forestier dont la gestion doit être organisée de manière durable et conforme aux orientations réglementaires en vigueur.

Le plan d'aménagement forestier constitue un document de référence permettant de définir, sur une période pluriannuelle, les objectifs de gestion de la forêt communale.

Il fixe notamment les modalités d'exploitation des parcelles, les actions de protection et de valorisation des milieux naturels, ainsi que les interventions sylvicoles à mener, dans le respect de l'équilibre écologique et économique.

Ce document est élaboré en lien avec l'Office national des forêts (ONF) et vise à assurer :

- une gestion durable et raisonnée de la ressource forestière ;
- la préservation de la biodiversité et des paysages ;
- la sécurité du public et des biens ;
- la valorisation économique du patrimoine forestier communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu,

EMET un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

N° 4 - Evolution du contrat Berger Levraut – Nouveau logiciel We Magnus

Le logiciel Magnus, édité par la société Berger-Levraut, est amené à évoluer vers la solution We Magnus.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un contrat de services conclu pour une durée de trois ans, intégrant les modules de gestion financière, de la paie et de la gestion de la population.

La solution We Magnus offre un accès à distance sécurisé aux applications, quel que soit le lieu de connexion, via internet.

Afin d'assurer la continuité, la modernisation et la sécurisation des outils de gestion administrative, M. le Maire propose de valider le devis correspondant, d'un montant de 3 710 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement,

APPROUVE l'évolution du logiciel Magnus vers la solution We Magnus proposée par la société Berger-Levrault.

VALIDE le devis d'un montant de 3 710 € HT par an.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et tout document afférent à cette décision.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

N° 5 - Renouvellement du contrat des photocopieurs - Grenke

Monsieur le Maire informe que le contrat de location et de maintenance des photocopieurs de la Mairie et de l'École arrive à échéance, il propose de procéder à son renouvellement.

Ce renouvellement est envisagé pour une durée de cinq ans auprès de la société Grenke. Il s'effectue aux mêmes conditions tarifaires mensuelles actuelles, tout en prévoyant le remplacement des équipements actuels par de nouveaux photocopieurs, permettant ainsi de garantir la continuité du service, la fiabilité du matériel et une meilleure performance des équipements.

Selon la proposition commerciale établie par la société Fichter Bureautique, le coût de la location et de la maintenance s'élève à 109 € HT par mois.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser le renouvellement de ce contrat dans les conditions précitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement du contrat de location et de maintenance des photocopieurs de la Mairie et de l'École avec la société Grenke, pour une durée de cinq ans.

APPROUVE les conditions financières du contrat, pour un montant de 109 € HT par mois, conformément à la proposition de la société Fichter Bureautique.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

N° 6 - Intervention d'une archiviste

Monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau la mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin de poursuivre le classement des archives communales.

Cette intervention a pour objectif d'assurer la continuité du travail engagé, notamment en matière de classement, de tri, et de gestion des archives, ainsi que de renforcer la formation du personnel communal au traitement et à la conservation des documents administratifs.

Afin de mener à bien ces missions, une intervention d'une durée de trois jours est nécessaire.

Le forfait journalier d'intervention de l'archiviste intercommunale est fixé à 350,00 €, auxquels s'ajouteront les frais de déplacement.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser le recours à cette prestation, dans les conditions financières précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'intervention de l'archiviste, courant 2026, pour une mission de 3 jours.

N° 7 - Subventions 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter comme suit, les montants des subventions à attribuer au titre de l'année 2026 :

Nom de l'Association bénéficiaire	Montant de la subvention 2026
Amicale des donneurs de sang de Moosch, Malmerspach et Geishouse	150.00 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	100.00 €
Chorale « Echo de la Vallée »	50.00 € (*)
Club Vosgien Val Saint-Amarin	100.00 €
GAS Bollwiller	270.00 €
Espérance Moosch	100.00 €
OR-SOR Saint-Amarin	100.00 €

UNC Saint-Amarin/Malmerspach/Ranspach	100.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Restos du cœur	100.00 €
Conférence St Vincent de Paul	100.00 €
Musique Municipale de Saint-Amarin	50.00 € (*)
TOTAL	1 320.00 €

(*) Ces deux associations bénéficieront, chaque année, d'une location gratuite de la salle polyvalente, pour la tenue de leur AG ou toute autre manifestation.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

Autres demandes de subventions :

Le Maire informe que l'association AMAELLES et AFM TELETHON sollicitent la Commune pour le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à ces organismes, la Commune ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

N° 8 - Point sur les travaux

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint en charge des travaux et de la forêt, fait le point sur les derniers travaux réalisés :

Suite à la rétrocession du réservoir à la Commune par la CCVSA, il a été nécessaire de modifier le raccordement en eau potable de M. Thierry WITTNER et de M. Mathieu SCHNEIDER. Ces travaux ont été réalisés par la SAUR.

Les travaux de déconnexion du réservoir étant désormais terminés, la serrure de celui-ci sera remplacée prochainement.

N° 9 - Point sur l'école

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des écoles, informe que le Rectorat a annulé tous les conseils d'école prévus avant les élections.

L'école a par ailleurs participé au concours de lecture "Les Petits Champions de la lecture". Noah SCHNEIDER, élève de CM2, a remporté cette étape ; la prochaine se déroulera à Mulhouse.

M. le Maire rappelle l'importance de la MAM, qui contribue à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés à l'école de Malmerspach.

N° 10 - Point sur l'urbanisme

Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe que, depuis le dernier Conseil municipal du 28 novembre 2025, trois déclarations préalables de travaux ont été instruites : remplacement d'un portail, surélévation d'une maison, transformation d'une pièce en garage ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Un courrier demandant la régularisation d'une installation de cheminée extérieure a également été envoyé.

N° 12 - Divers et Communications

Tour de France

Mme Neidjate BOURASS et M. Raymond GUILLAUME ont représenté la Commune lors de la réunion organisée par la CCVSA concernant le passage du Tour de France. Aucun impact particulier n'est prévu pour la Commune ; le balisage au rond-point de Malmerspach sera assuré par la CEA. La route départementale sera fermée à la circulation de 12h00 à 16h00. Une réflexion est en cours concernant une éventuelle décoration du site de l'Allmend à l'occasion du passage du Tour de France.

Frelons asiatiques

Le Conseil Communautaire de la CCVSA a approuvé l'acquisition de pièges pour un montant de 3 000 € HT. Ces équipements seront distribués aux Communes de la vallée afin d'y être mis en place.

Par ailleurs, la Commune a prévu une enveloppe de 2 000 € au budget afin de faire face aux éventuelles destructions de nids de guêpes.

Il serait également nécessaire de mobiliser deux à trois personnes pour assurer la mise en place de ces pièges. En effet, un seul nid peut potentiellement produire jusqu'à 400 reines et la propagation des nids de frelons peut rapidement devenir un fléau.

Des réunions publiques d'information seront organisées aux dates suivantes :

- mercredi 18 février à 20 h, à Husseren-Wesserling ;
- mercredi 25 février à 20 h, à Ranspach ;
- vendredi 27 février à 20 h, à Moosch ;
- mardi 3 mars à 20 h, à Oderen.

Elections municipales

À l'approche des élections municipales, les tableaux de permanences des conseillers doivent être complétés.

Brûlage exceptionnel

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 février 1997, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une dérogation, entre le 1er décembre et le 15 mars, pour le brûlage des déchets verts forestiers ou agricoles. Une autorisation d'une durée d'une semaine leur sera accordée après réception en mairie de l'ensemble des formulaires requis. M. Raymond GUILLAUME informe les Conseillers que des opérations de brûlage auront prochainement lieu et qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter ; ils pourront en informer les habitants en cas de questions.

Pôle P3R

M. le Maire donne lecture d'un article de presse relatif au pôle P3R. En effet, la Commune d'Oderen a indiqué dans son bulletin communal que la déchetterie verrait le jour en 2027 à Malmerspach. M. le Maire a apporté un démenti dans la presse, le Conseil municipal n'ayant, à ce jour, pas donné son accord.

Microcentrale

La microcentrale est désormais en fonctionnement : le canal a été remis en eau et la mise en route de la turbine devrait intervenir d'ici deux semaines. M. le Maire rencontrera prochainement le responsable du site.

Fin de mandat

Dans la perspective du vote du budget et de la fin de mandat, le Conseil décide de partager un moment convivial après le vote, autour d'une assiette froide.

Clôture de la séance à 21h45.